



2 ANS DE PERIODE D'ESSAI = 2 ANS SANS DROIT ABROGATION DES ORDONNANCES DU 3 AOÛT 2005 !

Début 2004, la loi sur le dialogue social portait un coup redoutable aux droits des travailleurs en remettant en cause le principe de faveur.

Début 2005, Laurence Parisot, candidate à la présidence du Medef, indiquait sa cible si elle était élue : le Code du travail. En août, les ordonnances du 3 août 2005 (inspirées du rapport Virville) instaurent, entre autres, le Contrat nouvelle embauche. En étendant à 2 ans la durée de la période d'essai, c'est sa nature même qui est modifiée : elle ne sert plus à vérifier que le nouvel embauché convient au poste, mais bien à généraliser cette période de non-droit durant laquelle le salarié peut être licencié à tout moment, sans que le patron ait à se justifier et sans qu'il soit possible de contester le licenciement.

Nous assistons à la liquidation des droits des travailleurs, tels qu'ils avaient été acquis depuis le milieu du XIXe siècle par les luttes des classes laborieuses, alors qu'elles étaient réduites à une misère effroyable. Au nom de la modernité, les capitalistes veulent réactualiser l'idéologie du libéralisme économique inventée... au XVIIIe siècle !

Les syndicats CNT de l'union régionale Île-de-France, investis prioritairement dans la lutte contre la précarisation et pour la sécurité sociale, ont engagé une campagne interprofessionnelle en vue d'informer et de mobiliser. Dans un contexte de rapport de force largement en faveur du patronat, il est vital de réactualiser une large mobilisation de classe pour défendre nos droits. Nous nous associerons à toutes les forces syndicales qui partagent cet objectif. La CNT poursuit ses efforts par la diffusion massive de tracts, des affichages, des actions, des rassemblements. Cela afin que le 4 octobre ne soit qu'une étape dans la lutte pour nos droits et contre les ordonnances Villepin.

En prétendant vouloir donner du travail à tout le monde, le gouvernement impose la pauvreté pour tous : salariés précarisés et chômeurs privés d'indemnités :

- * Contre le CNE et sa période d'essai de deux ans, enfer promis aux salariés des petites entreprises qui ne pourront plus faire valoir leurs droits, sous peine de licenciement.

- * Contre la création des « salariés fantômes » âgés de moins de 26 ans qui ne seront plus comptés dans les effectifs des entreprises.

- * Contre la loi PME qui permet aux patrons d'imposer aux salariés non-cadres les forfaits-jours, travailler jusqu'à 65 heures par semaine, sans heures supplémentaires !

- * Contre le renforcement des sanctions imposées aux chômeurs et précaires pour leur couper les vivres s'ils ne prennent pas le premier boulot qu'on leur impose.

Consciente que pour faire plier ce gouvernement de patrons une journée ne sera pas suffisante, la CNT Île-de-France appelle à continuer la lutte au-delà du 4 en tenant des AG dans les entreprises et des AG interprofessionnelles en dehors, pour décider des suites à donner au mouvement.

Nous poursuivrons la lutte pour l'extension de nos droits, pour une nouvelle répartition des richesses produites par les travailleurs... qui devront un jour leur revenir totalement !

- * Pour renforcer les droits des précaires : requalification en CDI de tous les contrats précaires abusifs, indemnisation renforcée pendant les périodes de chômage...

- * Pour renforcer la protection contre le licenciement abusif : réintégration automatique si le salarié le souhaite

- * Pour travailler tous, moins, autrement : réduction massive du temps de travail sans perte de salaire ni flexibilité.

Pour plus d'information, laissez un numéro de téléphone à contact-villepin@precarite.org.

CNT

Paris le 02/11/2005

Section ANPE syndicat **santé-social région parisienne** www.cnt-f.org/sante-social.rp
< 33 rue des vignoles 75020 Paris > < 06 20 44 61 93 > < section.anpe@cnt-f.org >

